

Saint-Gaudens, le 2 février 2010

Les enseignants
du collège Leclerc

à

M. l'inspecteur d'academie
s/c de Mme la principale
du collège Leclerc

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la D.G.H. allouée au collège Leclerc pour l'année 2010-2011, les enseignants réunis en assemblée générale ont considéré qu'elle était en contradiction avec les objectifs définis par le « conseil pédagogique » dans le contrat pour 2007-2010. Celui-ci, en effet, attend- entre autres résultats- une « amélioration des performances des élèves à travers les notes de devoirs communs et les épreuves ponctuelles du brevet » par le travail en équipe sur les fondamentaux (c'est le premier levier de progrès).

Or, notre nouvelle D.G.H. va être réduite de 5 heures-postes pour la constitution de nos services. Il est clair pour nous qu'on ne peut afficher une ambition pour nos élèves, tout en nous retirant des moyens.

Ceux-ci d'ailleurs ont été déjà réduits dans les années passées: perte de 29 heures-postes depuis 2008 et suppression d'options - l'effectif moyen d'élèves par classe se maintenant à 27.

Cela étant, pour que nous puissions accomplir nos missions d'enseignement et d'éducation, dans les meilleures conditions, nous demandons le maintien ou le rétablissement des heures ou des postes qui ont été mis à mal dans un passé proche ou dans la D.G.H. actuelle.

Etant donné la gravité de la situation et la difficulté à nous faire entendre, nous déposons un préavis de grève conformément aux textes en vigueur et nous demandons une audience auprès de vous.